

DÉPARTEMENT DE LA SOMME**ARRONDISSEMENT D'AMIENS****FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION : 30/06/2022
DATE D’AFFICHAGE : 11/07/2022
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 18 - Présents : 13 - Absents : 5 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET : Travaux sur les réseaux –Accords-cadres à bons de commande 2021-2022 reconductibles en 2023 et 2024-15 lots. Avenants n°1

L’an deux mille vingt-deux, le vendredi 8 juillet à 09 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaients présents : 13 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents et excusés : 5 membres.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que depuis quelques mois et encore aggravés depuis le début de la guerre ukrainienne, une envolée et une instabilité des prix de nombreuses matières premières est constatée. Ces problématiques ont été intégrées par les pouvoirs publics dans le plan de résilience du 16 mars dernier et dans la circulaire du Premier Ministre du 30 mars.

Les accords-cadres passés par la FDE pour la réalisation de travaux sur les réseaux n’intègrent à ce jour qu’une révision de prix annuelle qui n’est plus adaptée aux circonstances susvisées.

Il expose que la Commission d’Appel d’Offres a pris acte de ces contraintes et propose de conclure des avenants aux 15 accords-cadres à bons de commande afin d’appliquer une révision mensuelle pour les commandes à venir.

La Commission propose également d’évaluer les charges extracontractuelles et le cas échéant de fixer par convention les indemnités compensant temporairement ces charges extracontractuelles.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- Approuve les avenants n° 1 à passer avec les entreprises titulaires des accords-cadres à bons de commande pour la réalisation des travaux sur les réseaux et leur signature.
- Autorise Monsieur le Président à signer ces avenants et à en faire exécuter les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

